


SYNDICAT MIXTE DE
COLLECTE ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES

2015

RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets





Le SICTOM Sud-Grésivaudan a assuré en 2015 aux 42 268 habitants, répartis sur 48 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte, traitement et valorisation).

Ce rapport annuel 2015 est établi conformément aux dispositions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève du SICTOM Sud-Grésivaudan. Il est réalisé pour l'ensemble des communes.

Présenté au conseil syndical du SICTOM Sud-Grésivaudan, il fait ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes du territoire Sud-Grésivaudan, par l'intermédiaire de son conseil municipal.

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2015	5
LES INDICATEURS TECHNIQUES	9
Territoire, gestion et synthèse des flux	9
La prévention	15
Le compostage individuel et le lombricompostage	17
Le compostage de quartier	18
Opération « des poules pour réduire les déchets »	18
La collecte	19
Ordures Ménagères et Assimilés	21
Déchèteries et recyclerie	22
Déchets des professionnels et des administrations	24
Le traitement	27
Centre de tri	29
Recyclage (collecte sélective)	30
Déchèteries	30
Réemploi (recyclerie)	32
Plateforme de déchets verts : opération co-compostage à la ferme	33
Valorisation énergétique	33
Stockage (ISDND)	33
L'emploi	35
La communication	39
LES INDICATEURS FINANCIERS	43
Le bilan financier 2015	45
Participation des collectivités	46
Investissements	46
SYNTHESE : LES INDICATEURS DE SUIVI	47
ANNEXES	53

The background features abstract, overlapping geometric shapes in various shades of green, ranging from light lime to dark forest green. These shapes are primarily located on the left and right sides of the page, framing a central white area. The shapes are layered, creating a sense of depth and movement.

FAITS MARQUANTS

2015

REDEVANCE INCITATIVE : ARRÊT DES BADGES au 1^{er} janvier 2015

Suite au renouvellement en 2014 du bureau du SICTOM Sud-Grésivaudan et des Présidents des Communautés de Communes membres, une réflexion a été menée sur le maintien du badge d'accès aux conteneurs, qui ne servait plus à la facturation au sac depuis 2013 et qui était utilisé comme un moyen de contrôle pour les usagers du service.

Des problèmes techniques subsistaient en particulier sur les lecteurs de ces badges.

Ainsi le 16 octobre 2014, le Conseil Syndical a décidé à la majorité la suppression du badge à partir du 1^{er} janvier 2015.

Les lecteurs de badges et les batteries ont été démontés par les services du SICTOM durant le mois de décembre 2014.

AVENANTS AU MARCHÉ DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Du fait de ce changement dans le fonctionnement des conteneurs de collecte, les contrats avec SITA ont été modifiés (par l'avenant n°3 au marché).

Dans le marché de fournitures des conteneurs, la partie maintenance et gestion de ces conteneurs OMR a été revue à la baisse.

Par ailleurs, dans le contrat de collecte des OMR, a été introduit un tableau des fréquences de chaque conteneur car il n'y a plus de possibilité de vérifier le remplissage de ceux-ci.

Cependant, les fréquences fixées dans l'avenant n°3 ont été dépassées, donnant lieu à des prestations supplémentaires, augmentant ainsi le budget de façon non négligeable. Après négociation avec le prestataire SITA, il a été convenu la signature d'un 4^{ème} avenant au marché de collecte des ordures ménagères, fixant ainsi de nouveau tarifs. De plus, il est convenu que pour 2016 le mode de fonctionnement serait changé : au lieu d'aller directement au centre de stockage des déchets situé à Chatuzange-le-Goubet avec les camions de collecte, le SICTOM prévoit la création d'une zone de transfert sur le site de Saint-Sauveur. Le site étant prêt à cette évolution, il ne restera plus qu'à mettre en œuvre l'équipement de transfert au cours de l'année 2016. En contrepartie, SITA, pouvant optimiser ses transports jusqu'à l'exutoire, ne facturera plus de collectes exceptionnelles

DEROGATION PREFECTORALE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le SICTOM a obtenu une dérogation préfectorale à l'article R32224-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (collecte en porte-à-porte dans les zones agglomérées), pour une durée de 2 ans à compter de juillet 2015.

Cette dérogation est assortie des mêmes conditions que la précédente dérogation, plus une étude technico-économique à réaliser, sur l'organisation de la collecte.

Cette dérogation permettra d'attendre la mise en œuvre du décret « Collecte » dans lequel doit être exprimée une évolution des obligations de porte-à-porte en zone agglomérée, qui porterait probablement le seuil des 500 habitants à 2000 habitants.

DECHETERIES

- Sécurisation des quais de la déchèterie de Saint-Sauveur (obligation réglementaire) ;
- Projet de rénovation de la déchèterie de Vinay : démarrage du travail avec l'équipe de maîtrise d'œuvre (maître d'œuvre retenu : ALP'ETUDE). Le choix s'est orienté vers une déchèterie à plat, avec notamment des alvéoles de dépôts, ainsi que des compacteurs. Les travaux devraient débuter en juillet 2016, avec une réouverture prévue entre octobre et décembre 2016.
- Adoption par le Conseil Syndical de la convention Mobilier, avec l'éco-organisme Eco-Mobilier. La mise en place de cette nouvelle filière sur les déchèteries est prévue pour le 2^{ème} semestre 2016.

DIVERS

- Extension des consignes de tri des emballages en plastique : dépôt de candidature auprès d'Eco-Emballages ;
- Adhésion à la Charte CSA3D (Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets) ;

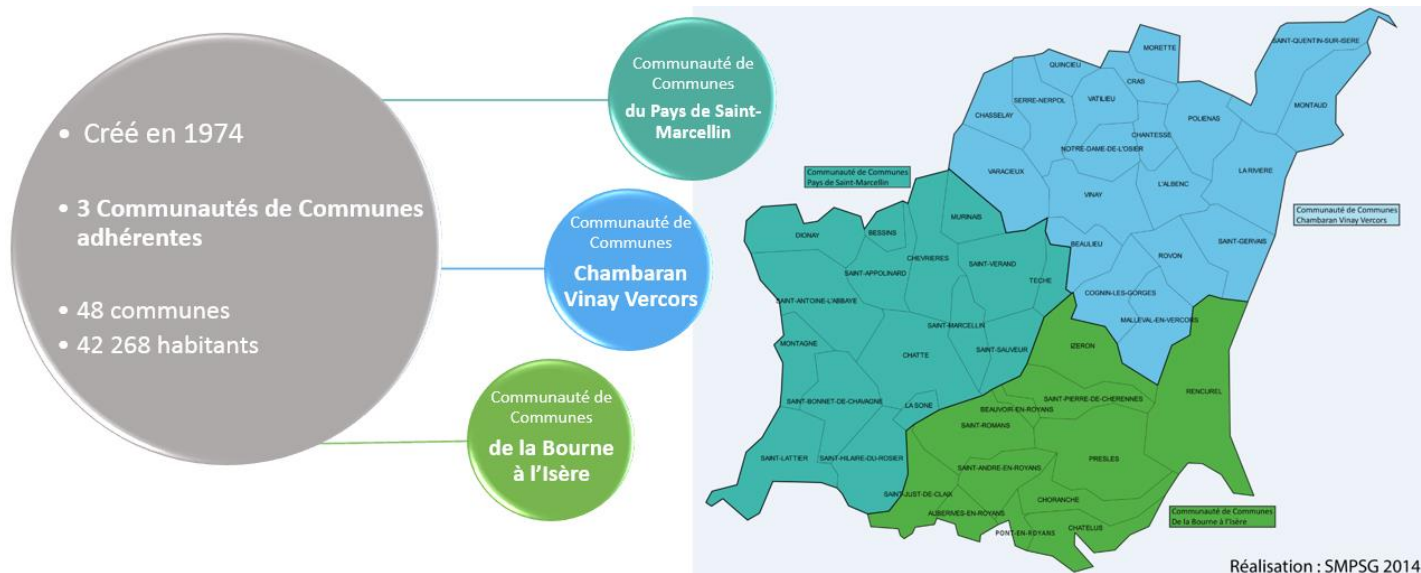
- Signature d'une convention avec le SMPSG (Syndicat Mixte du Pays Sud Grésivaudan) pour le développement du site internet du SICTOM (solution de plateforme internet pour héberger les sites des collectivités du territoire).

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Territoire et Gestion

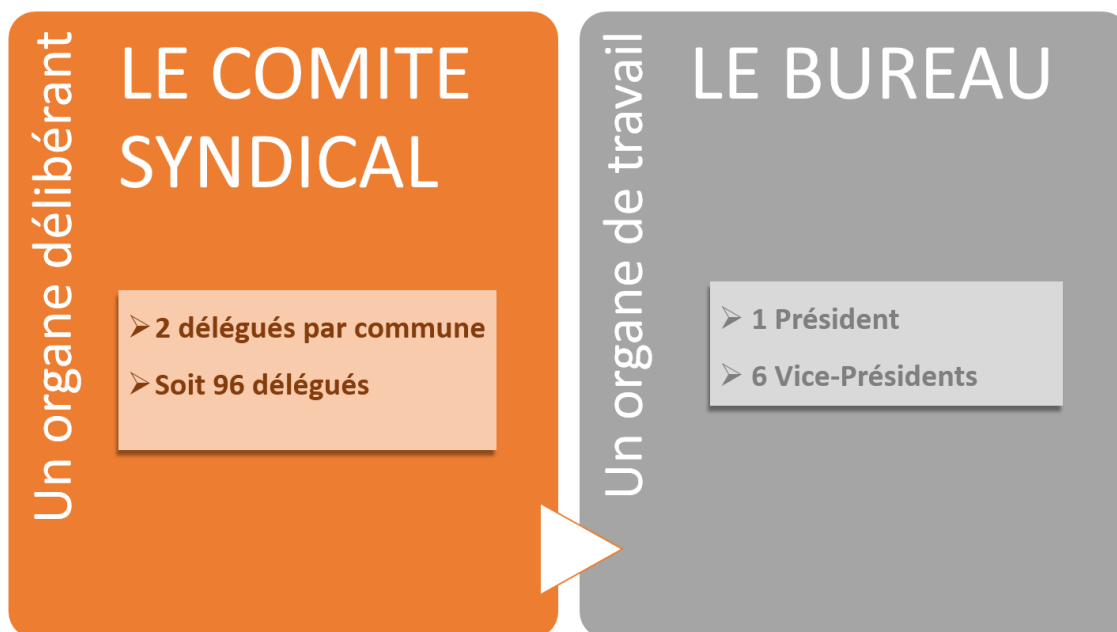
Synthèse des flux en 2015

1- LE TERRITOIRE

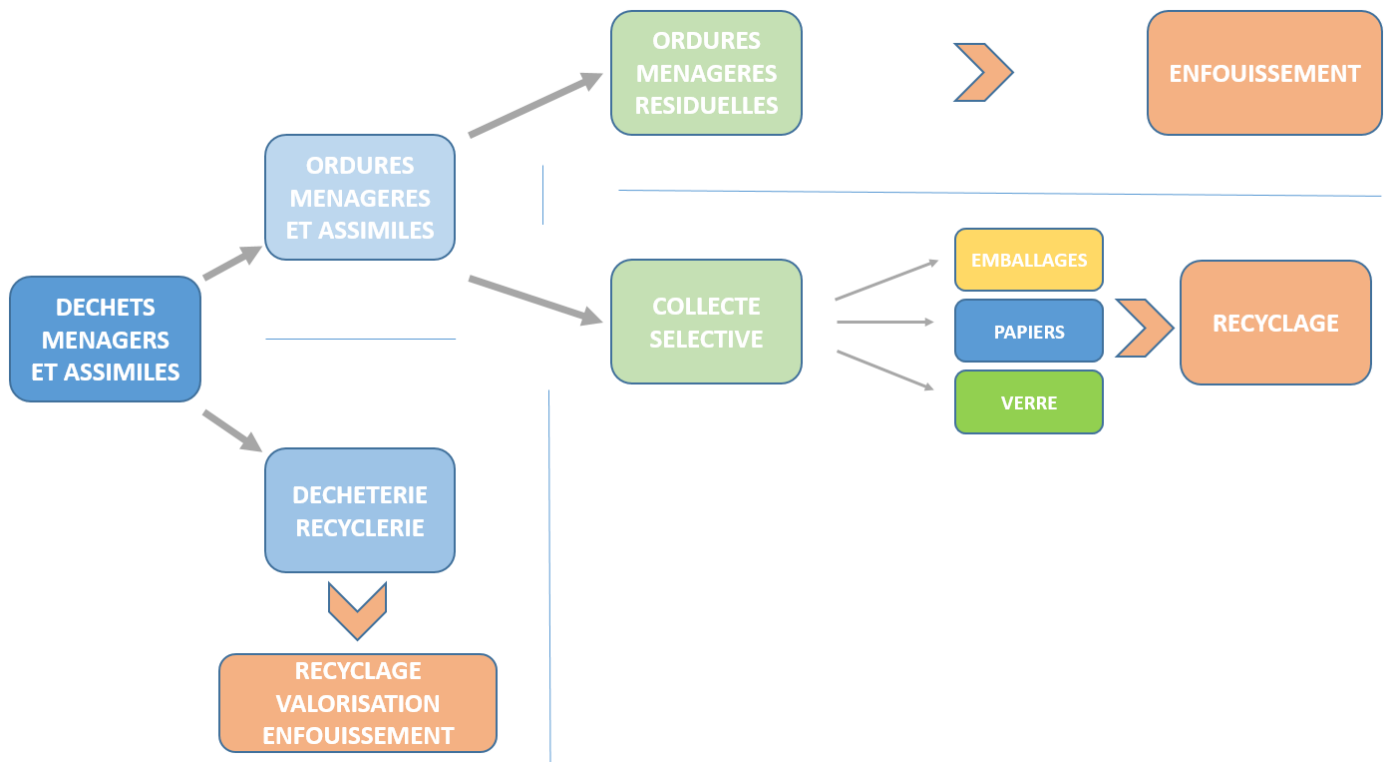


2- GESTION

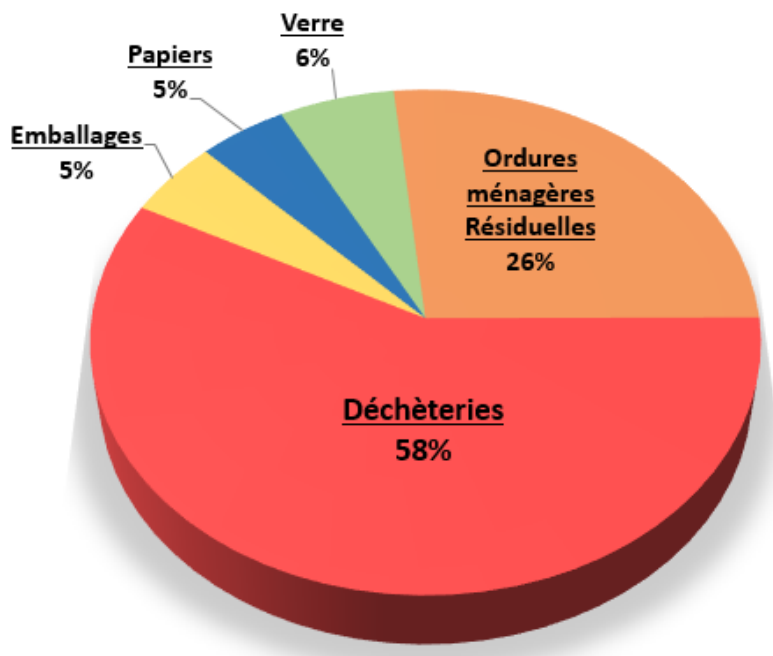
- par les élus du territoire -



3- LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

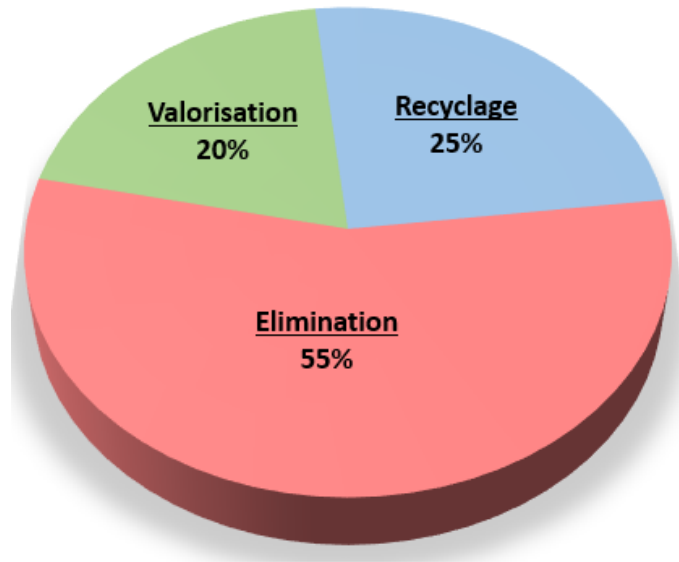


REPARTITION DES QUANTITES DE DECHETS COLLECTES EN 2015



En 2015, la majorité des flux de déchets est apportée en déchèterie (58 %). Le reste des flux collectés se répartit entre la collecte sélective (16 %) et les ordures ménagères résiduelles (26 %).

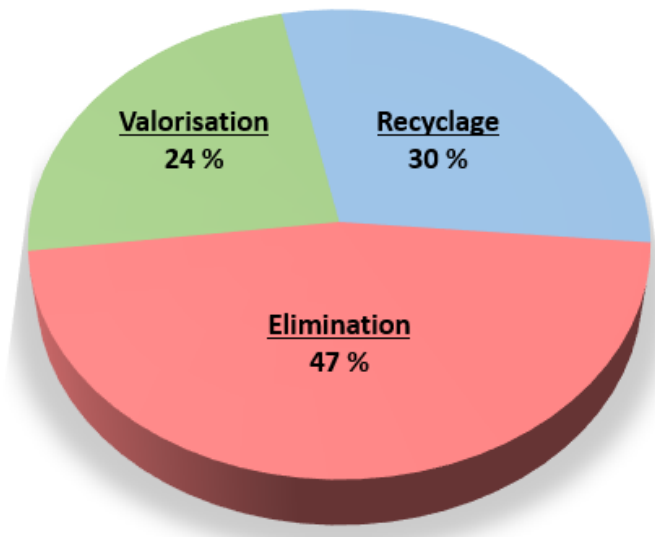
LE TRAITEMENT DES DECHETS EN 2015



En 2015 :

- 55 % des déchets collectés ont été éliminés par enfouissement (ordures ménagères résiduelles et certains flux de déchèterie)
- 25 % des déchets collectés ont été recyclés (collecte sélective et certains flux de déchèterie)
- 20 % de réemploi (recyclerie) et de valorisation énergétique ou matière (certains flux de déchèterie)

LE TRAITEMENT DES DECHETS EN 2015 HORS GRAVATS



Il est intéressant de sortir le tonnage des gravats pour les déchets éliminés. En effet, les gravats représentent 50 % du tonnage des déchets éliminés en déchèterie, ce qui fausse légèrement les proportions « valorisation-recyclage-élimination ».

A noter que les gravats sont des déchets dits « inertes » et donc non dangereux. Ils sont donc dirigés dans un centre de stockage de classe III (remblaiement de carrières).

LES INDICATEURS TECHNIQUES

La prévention

La Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères représente environ 25 à 30 % du poids de la poubelle à Ordures Ménagères.

Le SICTOM propose différentes solutions à ses usagers, pour qu'ils puissent valoriser directement chez eux ces déchets organiques :

1- LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET LE LOMBRICOMPOSTAGE

L'opération « *Compostage individuel* » a été lancée en 1999 par le SICTOM.

Depuis 2011, cette opération a été complétée par l'opération « *Lombricompostage* ».

Le SICTOM propose ainsi à la vente trois modèles de composteurs et un modèle de lombricomposteur :



Composteur bois
350 litres -> 16€
600 litres-> 23€

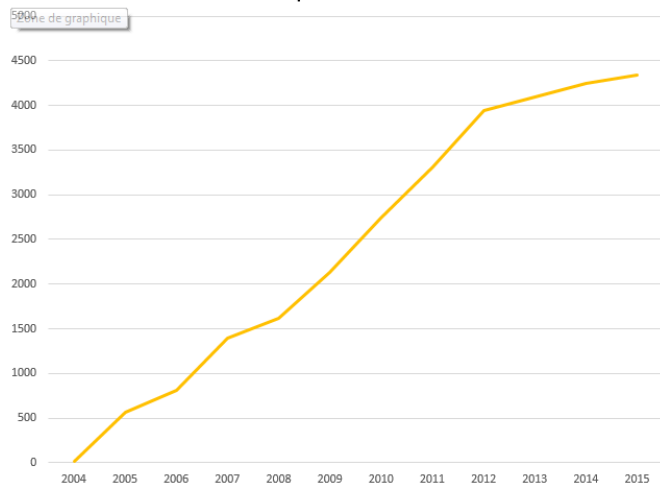


Composteur plastique
325 litres -> 16€



Lombricomposteur
42 cm de diamètre -> 50€

Total cumulé des composteurs vendus entre 2004 et 2015



La vente des composteurs a significativement augmenté en 2005 grâce à la relance de la communication autour du compostage individuel.

Cette augmentation du compostage individuel a été renforcée à partir de 2009 avec la mise en place de la Redevance Incitative, et ce jusqu'en 2012.

En 2013, 2014 et 2015 la vente de composteurs a significativement ralenti (155, 150 et 95 composteurs vendus respectivement en 2013, 2014 et 2015, contre 632 en 2012). En effet, il y a eu une vague importante d'équipement de 2009 à 2012. Le potentiel d'équipement est ainsi atteint pour les foyers individuels du territoire.

Il serait cependant intéressant de relancer une opération « compostage individuel » (opérations de communication notamment) afin que cette pratique se maintienne sur le territoire du Sud-Grésivaudan.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Composteurs en bois	16	525	208	521	188	410	448	451	489	142	93	79	3570
Composteurs en plastique	5	17	46	57	35	102	165	118	143	13	57	16	774
Lombricomposteurs	0	0	0	0	0	0	0	37	32	6	7	7	89
TOTAL	21	542	254	578	223	512	613	606	664	161	157	102	4433

➤ Au total, 4433 composteurs et lombricomposteurs ont été vendus entre 2004 et 2015 (dont 89 lombricomposteurs).

2- LE COMPOSTAGE DE QUARTIER

Pour les usagers ne disposant pas de jardin pour pratiquer le compostage individuel, le SICTOM a proposé une solution pour gérer leurs déchets organiques : le compostage de quartier.

Le principe étant de proposer une installation collective de compostage pour un ensemble de foyers. La mise en place et le suivi des sites sont gérés par l'association Espace Nature Isère. La gestion est ensuite assurée par les utilisateurs-bénévoles.

Le 1^{er} site de compostage de quartier a été mis en place en 2010 sur la commune de l'Albenc.

Depuis 2010, 16 sites ont été installés. A ce jour, 5 sites ont été abandonnés. C'est ainsi que nous comptons en 2015, 11 sites en fonctionnement. Ils permettent ainsi à 88 foyers (soit 171 personnes) et deux collèges de composter leurs déchets organiques.



Site de compostage de quartier de Murinais

Chaque site est composé de 3 composteurs :

- ✓
bac de remplissage
- ✓
bac de maturation

Un

Un

- ✓ Une réserve de matières sèches

En 2015, 1 site a été créé :

- ✓ Pont-en-Royans (collège)

3- OPERATION « DES POULES POUR REDUIRE LES DECHETS »

En complément des opérations de compostage, l'association Espace Nature Isère a souhaité lancer l'opération « Des poules pour réduire les déchets ».

Principe : proposer à des familles volontaires, ainsi qu'à quelques écoles et communes, d'accueillir des poules d'une variété locale ancienne (la poule grise du Vercors).

Intérêt : 2 poules peuvent consommer jusqu'à 300 kg de déchets alimentaires par an.

Mise en œuvre : la réflexion a été lancée en 2013 avec l'identification des foyers candidats à l'adoption de poules. Finalement, 5 foyers « test » ont été retenus avant de pouvoir étendre l'opération en 2014, en partenariat avec le SICTOM (partenariat financier). Ainsi, 87 familles ont accueilli deux poules, soit 174 poules données en 2014.



Poule grise du Vercors

Cela a permis de détourner de la poubelle environ 5 tonnes de déchets organiques. En 2015, l'association Espace Nature Isère a assuré le suivi de cette opération.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

La collecte

1- ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

Pour les particuliers, la collecte des Ordures Ménagères et des recyclables se fait en Points d'Apport Volontaire (PAV).

Le territoire compte 200 points d'apport volontaire (dont 4 qui ne sont pas équipés pour les flux de la collecte sélective).

Chaque point d'apport volontaire permet de déposer les flux suivants :

- ✓ Ordures Ménagères Résiduelles
- ✓ Emballages
- ✓ Papiers
- ✓ Verres



PAV avec conteneurs aériens pour le tri



PAV avec conteneurs semi-enterrés

Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

- Particuliers : collecte en points d'apport volontaire
- Gros producteurs (professionnels et administrations) : collecte en porte-à-porte
- Marché attribué à SITA (durée : du 1^{er} octobre 2009 au 31 mars 2017)
- Transfert des déchets au centre de stockage de Chatuzange-le-Goubet (26), géré par la société VEOLIA

Collecté en 2015 :

6 418 tonnes (4 834 tonnes en 2014), dont :

Particuliers (points d'apport volontaire) :

5 352 tonnes
soit 126,6 kg/habitant

Professionnels (porte à porte) :

1 066 tonnes

Collecte Sélective (emballages, papiers, verres)

- Collecte en points d'apport volontaire
- 3 flux collectés séparément : emballages, papiers et verres
- Service de collecte en régie, assuré par les 5 chauffeurs salariés du SICTOM

Collecté en 2015 :

3 788 tonnes en sélectif, dont :

1 195 tonnes d'emballages,
soit 28,3 kg/habitant
(1 366 tonnes en 2014)

1 120 tonnes de papiers,
soit 26,5 kg/habitant
(1 248 tonnes en 2014)

1 473 tonnes de verres,
soit 34,8 kg/habitant
(1 451 tonnes en 2014)

Cf. annexe 1 « Listes de Points d'Apport Volontaire du territoire Sud-Grésivaudan »

2- DECHETERIES ET RECYCLERIE

• FONCTIONNEMENT

Horaires de la déchèterie de Saint-Sauveur		Horaires de la déchèterie de Vinay	
<u>LUNDI</u>	09h00-12h00 13h30-18h00	<u>LUNDI</u>	13h30-18h00
<u>MARDI</u>	09h00-12h00 13h30-18h00	<u>MARDI</u>	09h00-12h00 13h30-18h00
<u>MERCREDI</u>	09h00-12h00 13h30-18h00	<u>MERCREDI</u>	13h30-18h00
<u>JEUDI</u>	09h00-12h00 13h30-18h00	<u>JEUDI</u>	13h30-18h00
<u>VENDREDI</u>	09h00-12h00 13h30-18h00	<u>VENDREDI</u>	09h00-12h00 13h30-18h00
<u>SAMEDI</u>	09h00-18h00	<u>SAMEDI</u>	09h00-18h00

• EXPLOITATION

➤ Gardiennage :

L'exploitation des deux déchèteries a été confiée à la société SITA MOS.

➤ Déchets collectés en déchèteries :

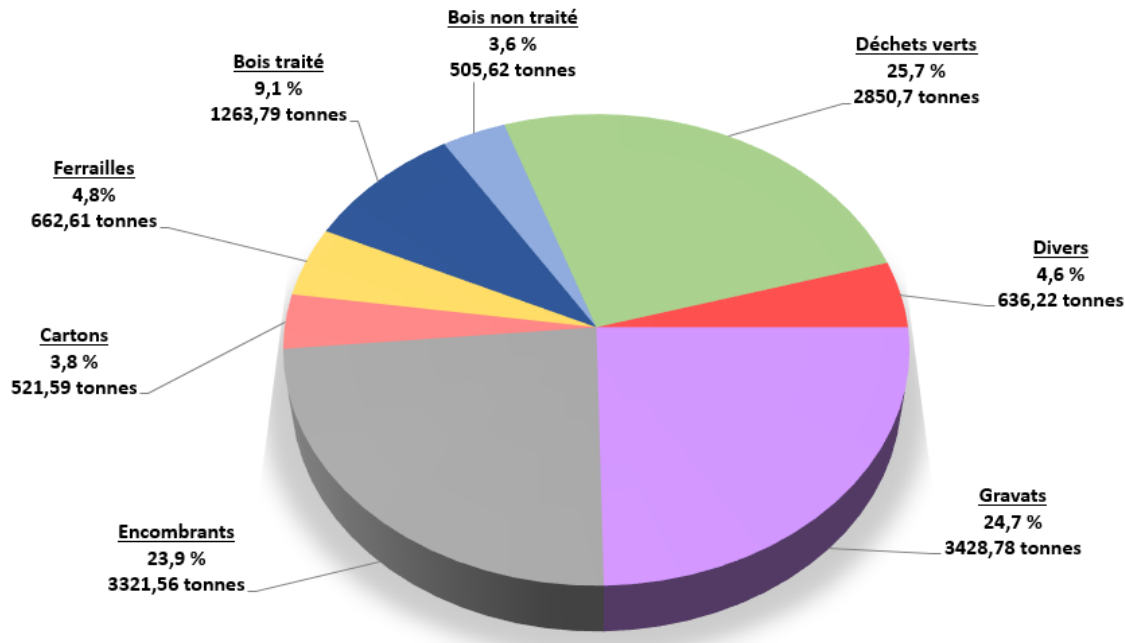
Gravats	Encombrants
Cartons	Ferrailles
Bois traité	Bois non traité
Déchets verts	Déchets Ménagers Spéciaux
Déchets d'Equipements Electriques Electroniques	Lampes usagées
Pneus	Piles
Huiles usagées	Polystyrène

➤ Recyclerie « Recycl'Eco »

Située sur le site de la déchèterie de Saint-Sauveur, la recyclerie a été mise en service en juillet 2011.

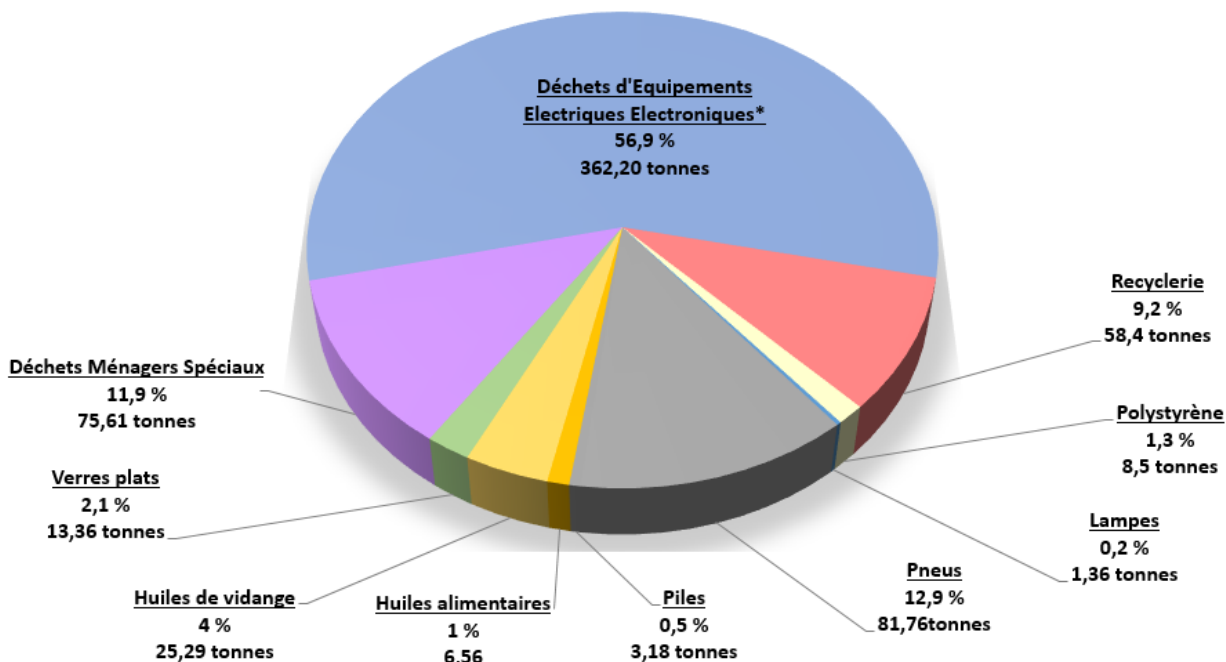
- **RESULTATS**

DÉCHETS COLLECTÉS EN 2015 SUR LES DÉCHÈTERIES DE VINAY ET SAINT-SAUVEUR



En 2015, les déchèteries de Saint-Sauveur et Vinay ont collecté **13 907,95 tonnes de déchets**.
 Les 636,22 tonnes de déchets « divers » représentent 4,6 % des tonnages collectés en déchèteries.
 Cette catégorie comprend plusieurs flux, qui sont détaillés dans la figure suivante :

DÉCHETS " DIVERS " COLLECTÉS EN 2015 SUR LES DÉCHÈTERIES DE VINAY ET SAINT-SAUVEUR



*le bilan environnemental 2015 des D3E est disponible sur demande auprès du SICTOM ou en téléchargement sur le site internet du SICTOM.

3- LES DECHETS DES PROFESSIONNELS ET DES ADMINISTRATIONS

Les professionnels sont responsables de la gestion de leurs déchets.

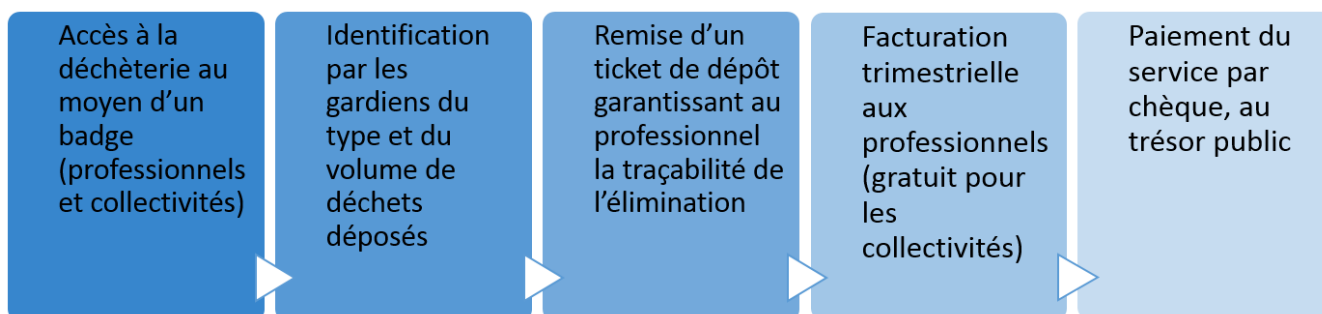
Le SICTOM propose ainsi différents services aux professionnels et aux administrations du territoire :

- **DECHETERIE**

Depuis avril 2013, les professionnels sont accueillis sur la déchèterie de Saint-Sauveur avec contrepartie financière. Jusqu'alors ça n'était pas le cas, et le coût du service pour les professionnels était supporté par l'ensemble des usagers.

Les collectivités (services techniques des mairies entre autres) bénéficient également du même service, mais gratuitement.

Le service fonctionne de la manière suivante :



Cf. annexe 2 « Plaquette d'information et tarification des professionnels en déchèterie »

- **PLATE-FORME DES DECHETS VERTS**

La plate-forme de broyage des déchets verts est située à Saint-Sauveur. Elle a été mise en service en 2011.

Depuis, le SICTOM peut gérer les déchets verts en régie.

Les professionnels et les collectivités apportent donc directement leurs déchets verts à la plate-forme de broyage.

Le service est gratuit pour les collectivités et payant pour les professionnels (27 euros/tonne).



Plate-forme de broyage des déchets verts

Résultats 2015 :

Sur les 3 567,78 tonnes de déchets verts collectés au SICTOM, 20,5 % des tonnages proviennent des collectivités et des professionnels :

- Collectivités : 261,07 tonnes ;
- Professionnels : 468,91 tonnes.

• DECHETS DES ACTIVITES DE SOIN A RISQUE INFECTIEUX (DASRI)

Quoi ?

Ce service concerne les déchets médicaux piquants ou tranchants (aiguilles entre autres)

Pour qui ?

- Les particuliers en automédication : service gratuit, avec l'Eco-Organisme DASTRI
- Les professionnels de santé (service payant – cotisation de 60 euros/an)

Comment ?

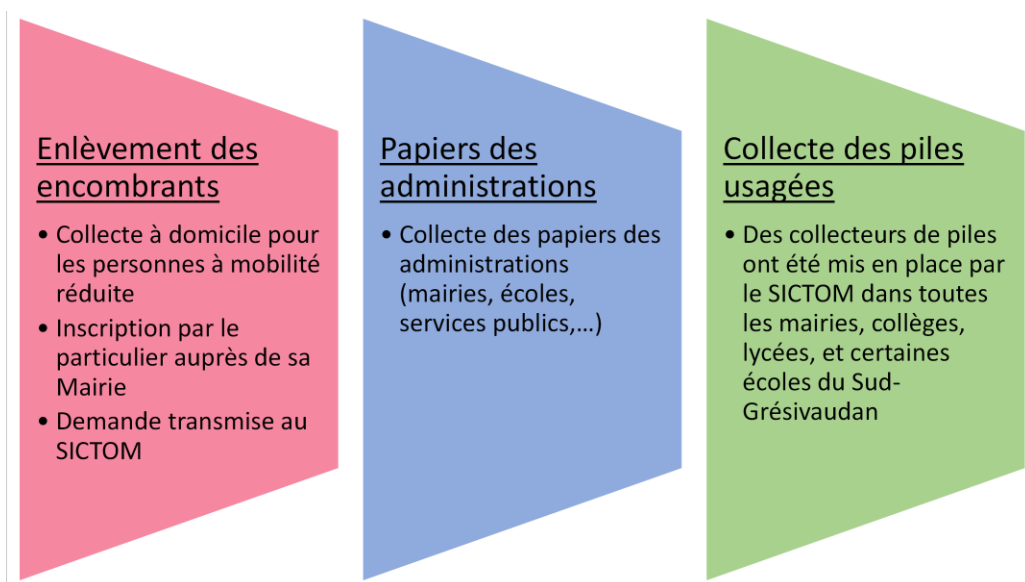
- **Pour les particuliers** : des boîtes hermétiques sont fournies gratuitement par les pharmacies, dans le cadre de la filière gérée par l'Eco-Organisme DASTRI. Le dépôt de ces boîtes pleines par l'utilisateur se fait ensuite dans les locaux du SICTOM (150, route de la Croix de May à Saint-Sauveur). La société SITA Centre Est, prestataire de l'Eco-Organisme DASTRI, assure ensuite transport de ces déchets.
- **Pour les professionnels** : des boîtes hermétiques adaptées sont fournies gratuitement par le SICTOM aux professionnels (compris dans leur cotisation annuelle). Le dépôt de ces boîtes pleines se fait dans les locaux du SICTOM (150, route de la Croix de May à Saint-Sauveur). Néanmoins, les déchets de soins des professionnels ne sont pas déposés dans le même contenant que celui des particuliers (collecte séparée). Ensuite, le transport des DASRI collectés est assuré par la société VEOLIA Propreté.
- Les DASRI sont ensuite dirigés vers un centre de traitement par incinération.

Résultats 2015

- 545 kg de DASRI issus des professionnels, pour 49 professionnels adhérents ;
- 61 kg de DASRI issus des particuliers (Eco-Organisme DASTRI) ;
- A noter que 367 kg de DASRI ont été collectés dans les pharmacies du territoire.

• SERVICES DIVERS POUR LES ADMINISTRATIONS

Le SICTOM propose également aux administrations les services gratuits suivants :



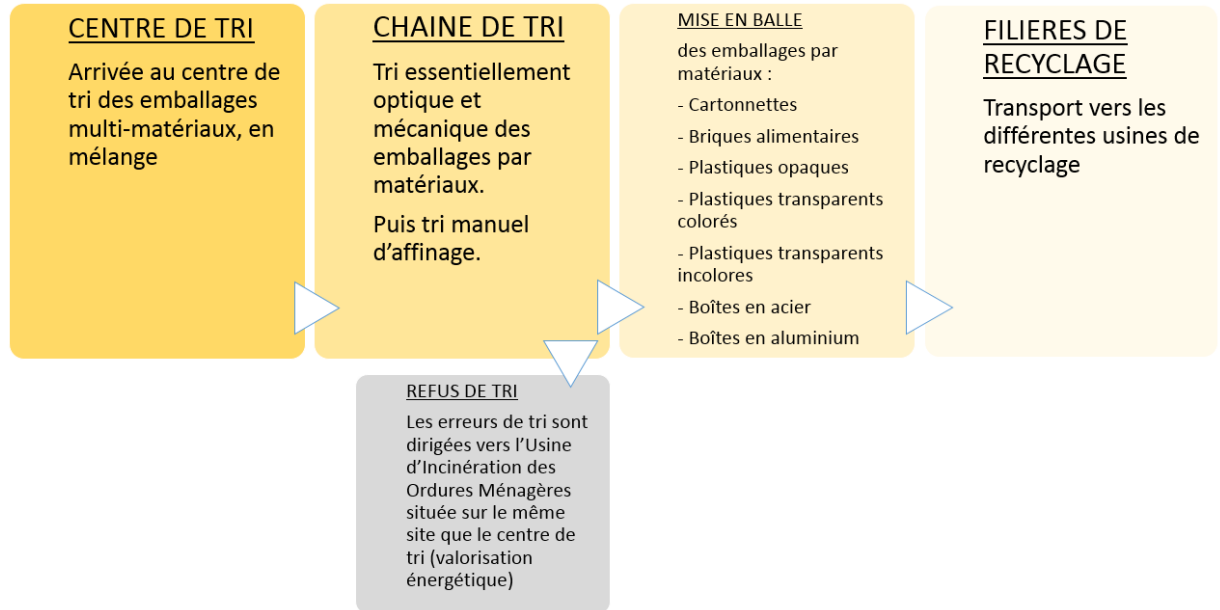
LES INDICATEURS TECHNIQUES

Le traitement

1- CENTRE DE TRI

Le tri et le traitement des matériaux recyclables sont confiés à VEOLIA – La Dauphinoise de Tri, dont le centre est situé à la Tronche (marché du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2014, renouvelable deux fois un an).

• FONCTIONNEMENT



• RESULTATS

Les 1 194,71 tonnes d'emballages collectés en 2015 par le SICTOM se décomposent comme suit :

Emballages recyclés 566,94 tonnes

En 2015, 56,6 % des emballages collectés ont été valorisés (recyclage).

Refus de tri 518,31 tonnes

Le taux de refus de tri est de 43,4 % (erreurs de tri).

Papiers 39,85 tonnes

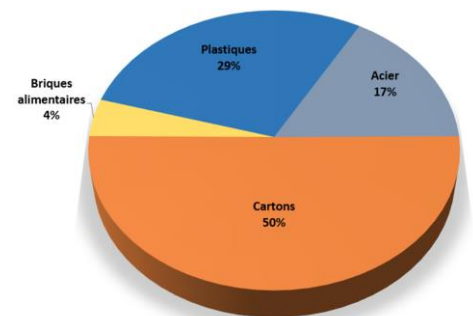
Cartons (Gros de Magasin) 21,39 tonnes

De plus, parmi les emballages collectés, nous retrouvons au centre de tri des papiers et des cartons (Gros de Magasin). Ils sont donc triés et dirigés vers les filières de valorisation (recyclage).

Les 566,94 tonnes d'emballages triés ont été séparés par matériaux :

Emballages recyclés	Quantités (tonnes)	Quantités (kg/habitant/an)
Acier	94,06	2,23
Cartons/Cartonnettes/papiers	284,5	6,73
Briques alimentaires	24,64	0,58
Plastiques	163,74	3,87
dont :		
PET Foncé	44,2	1,05
PET Clair	64,46	1,53
PEHD	55,08	1,30
TOTAL EMBALLAGES	566,94	13,41

PROPORTION DES DIFFERENTS EMBALLAGES RECYCLES EN 2015



la moyenne par habitant d'emballages recyclés est de 13,4 kg.

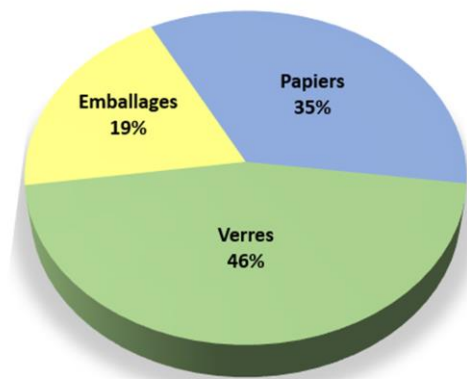
Parmi les emballages, les cartons et les plastiques sont les flux les plus importants (respectivement 50 % et 29 %).

2- RECYCLAGE (COLLECTE SELECTIVE)

En 2015, la collecte sélective a permis de retirer du gisement des ordures ménagères 3 221,2 tonnes de déchets, qui ont ainsi pu être recyclés :

Déchets recyclables	Quantités recyclées (tonnes)	Quantités recyclées (kg/habitant)	Proportion (%)
Emballages	628,18	14,9	19,5
Papiers	1120	26,5	34,8
Verres	1473	34,8	45,7
TOTAL	3221,18	76,2	100,0

PROPORTION DES DECHETS RECYCLES EN 2015



Les emballages sont repris par la société COVED.
 Les papiers sont repris par la société VEOLIA.
 Le verre est recyclé à l'usine O-I Manufacturing France (Lavilledieu 07).

3- DECHETERIES

Les différents matériaux collectés en déchèteries sont ensuite gérés par le biais de prestations de services de transport et traitement.

Le marché de transport et traitement des déchets est découpé en 5 lots.

Certains déchets spécifiques sont gérés par des conventions.

Le tableau ci-après résume l'organisation du traitement des déchets collectés en déchèteries :

Lot	Titulaire du marché	Durée du marché	Filière de traitement
Lot 1 – Gravats	NEGOMETAL	Du 1 ^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2014 (trois ans renouvelable deux fois un an)	Stockage de classe III (déchets inertes et non dangereux)
Lot 2 - Encombrants	VEOLIA PROPRETE	Du 1 ^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2014 (trois ans renouvelable deux fois un an)	Stockage de classe II
Lot 3 – Cartons, bois (traité et non traité), pneus	LELY ENVIRONNEMENT	Du 1 ^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2014 (trois ans renouvelable deux fois un an)	Recyclage et valorisation
LOT 4 – Ferrailles	NEGOMETAL	Du 1 ^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2014 (trois ans renouvelable deux fois un an)	Recyclage
LOT 5 – Déchets Ménagers Spéciaux	SARPI LA TALAUDIERE	Du 1 ^{er} juin 2012 au 30 novembre 2015 (trois ans et six mois renouvelable une fois un an)	Valorisation et élimination spécifique
Convention/Contrat	Titulaire / Eco-Organisme	Durée	Filière de traitement
Verres plats	VIAL	Depuis le 16 juin 2011	Recyclage
Déchets d'Équipements Electriques Electroniques	Eco-Organisme OCAD3E ECO-SYSTEMES	Du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2014 (six ans)	Valorisation, recyclage et élimination spécifique
Lampes usagées	Eco-Organisme OCAD3E RECYLUM	Du 12 décembre 2012 au 11 décembre 2018 (six ans)	Recyclage et valorisation
Recyclerie	Association PA-ISS	Du 2 mai 2011 au 1 ^{er} mai 2012 (un an renouvelable deux fois un an)	Réemploi et recyclage
Piles	COREPILE	A partir du 21 octobre 2003 (durée indéterminée)	Recyclage
Huiles alimentaires usagées	TRIALP	Du 1 ^{er} décembre 2010 au 30 novembre 2014	Recyclage
Polystyrène	FAVERON	Du 1 ^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2016	Recyclage

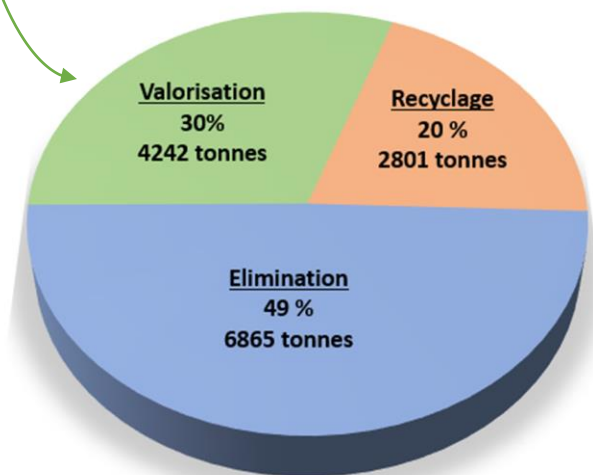
En 2014, les quantités de déchets traités sont les suivantes :

Déchets traités	Quantité (tonnes)	Quantité (kg/habitant)
Gravats	3428,78	81,1
Encombrants	3321,56	78,6
Cartons	521,59	12,3
Ferrailles	662,61	15,7
Bois traité	1263,79	29,9
Bois non traité	505,62	12,0
Déchets verts	3567,78	84,4
Lampes	1,36	0,0
Pneus	81,76	1,9
Piles	3,18	0,1
Huiles alimentaires usagées	6,56	0,2
Huiles de vidange	25,29	0,6
Verres plats	13,36	0,3
DMS	75,61	1,8
D3E	362,20	8,6
Recyclerie	58,40	1,4
Polystyrène	8,50	0,2
TOTAL	13907,95	329,0

Les déchets sont traités par élimination, valorisation ou recyclage :

Déchets valorisés (tonnes)	4241,81
Déchets verts	3567,78
Bois non traité	505,62
Pneus	81,76
D3E	27
DMS (radiographies et batteries auto)	1,249
Recyclerie (réemploi)	58,4

Déchets recyclés (tonnes)	2801,24
Bois traité	1263,79
Ferrailles	662,61
Cartons	521,59
Verres plats	13,36
D3E	295
Piles	3,177
Huiles alimentaires usagées	6,563
Huiles de vidange	25,29
Lampes	1,36
Polystyrène	8,5



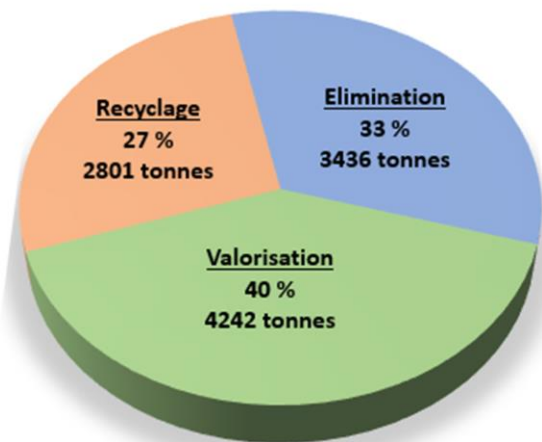
Déchets éliminés (tonnes)	6864,7
Encombrants	3321,56
Gravats	3428,78
D3E	40
DMS (phytosanitaires, médicaments, déchets spéciaux)	74,362

Il est intéressant de sortir le tonnage des gravats pour les déchets éliminés. En effet, les gravats représentent 50% du tonnage des déchets éliminés en déchèterie, ce qui fausse légèrement les proportions « valorisation-recyclage-élimination ».

Ainsi, en déchèterie si l'on sort les tonnages de gravats, le traitement par élimination ne représente plus que 31 %, au lieu de 49 %.

A noter que les gravats sont des déchets dits « inertes » et donc non dangereux. Ils sont donc dirigés dans un centre de stockage de classe III (remblaiement de carrières).

TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES (2015)
HORS GRAVATS



4- REEMPLOI (RECYCLERIE)

La recyclerie a développé deux activités :

- **Le démantèlement** = séparation des différents matériaux de certains déchets issus des déchèteries, en vue de leur recyclage (filiales bois et ferrailles) ;
- **La revente et le réemploi** = récupération en déchèteries de certains objets qui peuvent ensuite être revendus au magasin de la recyclerie. *Exemples d'objets vendus : vaisselle, meubles, vêtements, hifi électroménager, vélos,...*

RESULTATS 2015 :

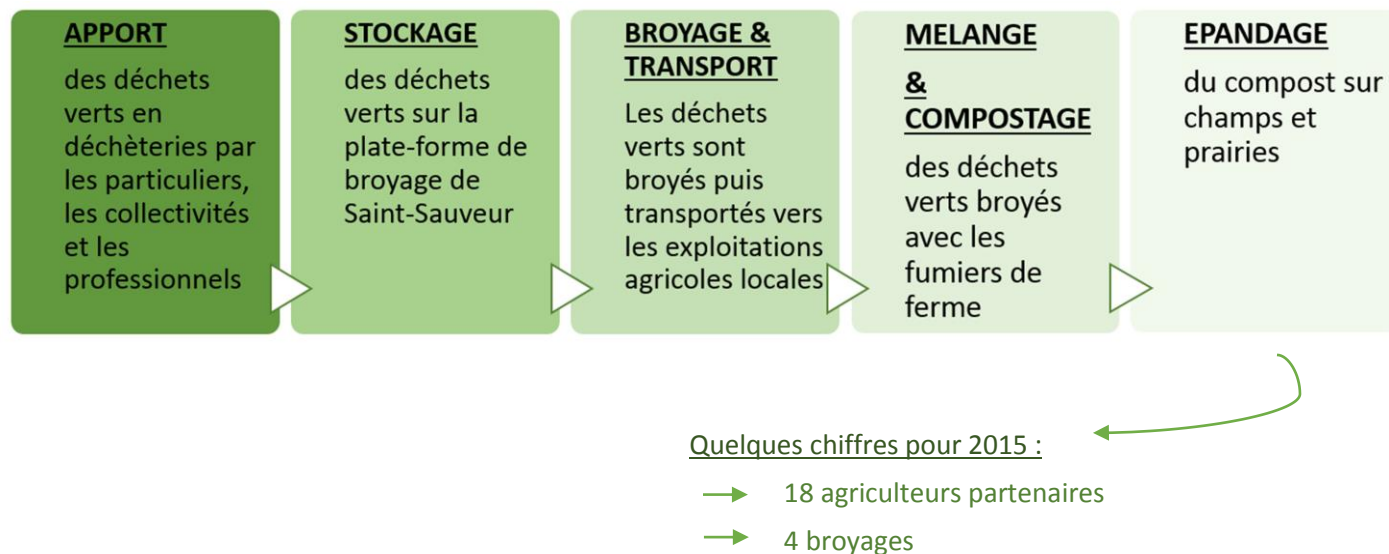
Démantèlement	39,7 tonnes
Dont: Ferrailles et métaux	4,7 tonnes
Bois non traité	0,2 tonnes
Bois traité	18 tonnes
Composants électroniques	3,4 tonnes
Verres plats	13,4 tonnes
Revente/Réemploi	58,4 tonnes
Textiles	94,4 tonnes
TOTAL Démantèlement, revente et textiles	192,5 tonnes

Grâce aux activités de démantèlement et de revente/réemploi de la recyclerie, 192,5 tonnes de déchets issus des déchèteries ont pu ainsi être évitées en 2015.

5- PLATE-FORME DE DECHETS VERTS : OPERATION CO-COMPOSTAGE A LA FERME

En 2015, les déchèteries ont collecté **3 567,78 tonnes de déchets verts**.
Ces déchets verts sont broyés sur la plate-forme de Saint-Sauveur.

Le broyat est ensuite livré par le SICTOM à des agriculteurs locaux qui participent à l'opération co-compostage à la ferme :



6- VALORISATION ENERGETIQUE

Les **518,31 tonnes de refus de tri** des emballages ont été traitées à l'usine d'incinération et de valorisation énergétique de la Tronche (38).

- Chaleur valorisée par turbinage électrique et injection sur le réseau intercommunal de l'agglomération grenobloise ;
- Orientation des sous-produits d'incinération vers la plate-forme de maturation des mâchefers ou le centre d'enfouissement correspondant.

7- STOCKAGE (ISDND – Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux)

Le marché de traitement des ordures ménagères a été attribué à la société VEOLIA Propreté (du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2015, renouvelable deux fois un an).

Les **6 418,09 tonnes d'ordures ménagères** collectées sur le territoire du SICTOM ont été traitées par enfouissement dans leur Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), située à Chatuzange-le-Goubet.